

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
Le bilan sur le nouveau dispositif des primes wallonnes

Monsieur le Ministre,

Le 1^{er} juin 2019, est rentré en vigueur un nouveau dispositif de primes wallonnes liées au logement, notamment afin de simplifier la procédure et dans le souci d'atteindre les objectifs européens qui visent à améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 27% d'ici 2030.

Si ces primes ont été augmentées et sont dorénavant jusqu'à 4,5 fois plus élevées que sous l'ancien système, elles sont toutefois conditionnées à l'exécution d'un audit par un agent agréé par la Région wallonne.

Monsieur le Ministre, un an et demi plus tard, pouvez-vous nous dresser un bilan des audits qui ont été réalisés et des primes qui ont été demandées ? Constatez-vous une augmentation des travaux de rénovation grâce à ce nouveau système ? Il me revient cependant qu'il est parfois compliqué de trouver un auditeur agréé parce qu'ils ne sont pas très nombreux. Avez-vous eu ce même retour ? De nouveaux auditeurs sont-ils formés annuellement ?

Si ce système est effectivement intéressant pour pousser les gens à « bien » rénover leur chez eux – un secteur responsable de plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie – le coût de cet audit à avancer est cependant parfois un frein pour les plus petits revenus, même si celui-ci est en partie remboursé par une prime ensuite. Afin de rendre ces primes plus accessibles et efficaces, la DPR note ceci : « l'audit énergétique, tel que prévu dans le système actuel d'octroi de primes et de prêts, sera amélioré dans un objectif de simplification et d'accélération de la rénovation du bâti ; il restera obligatoire, sauf pour l'isolation du toit et les travaux dont le montant est inférieur à 3.000 euros. »

Monsieur le Ministre, ces adaptations sont-elles prévues prochainement ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Madame la Députée, au 1er novembre, l'administration comptabilisait 7 670 audits enregistrés sur la base de données depuis le 1er juin 2019. Environ 6 000 demandes de primes Audit ont également été réceptionnées depuis l'entrée en vigueur du régime des primes habitation. Trente et un pour cent de ces demandes ont été introduites par des ménages en catégorie de revenus les plus faibles.

L'investissement moyen par bouquet est de 13 600 euros pour une prime moyenne de 6 400 euros. Vu le nombre d'audits réalisés et le montant moyen élevé des primes, une augmentation des travaux de rénovation est à prévoir.

Concernant le nombre d'auditeurs, la Wallonie compte actuellement 458 auditeurs agréés. Parmi ceux-ci, 336 sont actifs et ont enregistré des audits sur la base de données depuis l'entrée en vigueur des primes Habitation. En octobre dernier, des formations de mise à jour à destination des auditeurs « logement » ont eu lieu et de nouvelles formations devraient également être organisées en 2021.

Comme précisé dans la Déclaration de politique régionale, un régime de prime simplifié est en cours d'élaboration. Celui-ci prévoit l'octroi de prime, sans réalisation préalable d'audit, pour l'isolation du toit et des travaux économiseurs d'énergie de moins de 3 000 euros.

Conscient de l'intérêt des primes Habitation pour les projets de rénovation globale, je vais charger mon administration d'effectuer une évaluation du régime courant 2021 afin d'y apporter les modifications nécessaires avec pour objectif de susciter auprès des citoyens un intérêt croissant pour la rénovation de leurs logements. Comme vous le savez, c'est un des tout gros enjeux que nous devons mettre en œuvre, à savoir l'accélération et l'amplification de l'isolation du bâti wallon.